
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-huitième séance – Samedi 18 décembre 2021, à 10 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 10 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Simon Brandt, Nicolas Ramseier* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 décembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 18 décembre 2021 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 20 décembre 2021 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 21 décembre 2021 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Le processus budgétaire est un moment d'affirmation de nos priorités politiques. Pour Ensemble à gauche, ce projet de budget 2022 se situe dans le contexte d'une situation économique qui, loin d'être une fatalité, est en fait le résultat de rapports de force politiques.

Ces dernières trente années, on assiste à une diminution systématique des rentrées fiscales. La dernière en date, liée à l'adoption de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), est une diminution programmée évaluée à 50 millions de francs. Les diminutions suivantes sont annoncées: au niveau cantonal, la proposition de supprimer la taxe professionnelle représenterait une perte

¹ Rapports, 4205.

de 110 millions de francs pour la Ville; si le droit de timbre est supprimé lors des prochaines votations, il y aurait environ 250 millions de francs de perte au niveau fédéral.

Avec la crise sanitaire, sociale et économique due au Covid-19, on assiste à un creusement des inégalités. Alors que la banque, le commerce, l'horlogerie se sont développés – on le constate en examinant les rentrées fiscales du Canton de Genève – et que, selon le magazine *Bilan*, la fortune accumulée des plus riches a atteint un sommet inégalé en 2021, il y a en même temps de fortes baisses de revenus dans beaucoup de secteurs comme la culture et la restauration, ainsi qu'une précarisation des emplois dans le domaine du *care*. Le budget 2022 de la Ville de Genève s'insère dans ce contexte global qui est mondial, européen, fédéral, cantonal. Le champ de compétence de la Ville en dépend. Il est limité, mais il existe et il est bien réel.

Le projet de budget 2022 présenté par le Conseil administratif en septembre 2021, basé sur les estimations des rentrées fiscales du mois de juillet, était inacceptable pour Ensemble à gauche. Nous avons alors refusé l'entrée en matière. Les mécanismes salariaux du personnel municipal, pour Ensemble à gauche, sont un droit et ne peuvent être utilisés comme mesure d'ajustement budgétaire. Nous tenons à saluer la mobilisation du personnel de la Ville de Genève, comme aussi celle du personnel des institutions de la petite enfance, qui ont organisé des assemblées générales, deux rassemblements et une grève. Nous espérons vivement que le Conseil administratif aura entendu leur message, également pour les projets de budget des années suivantes.

Je passe au projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif, présenté à la commission des finances en novembre 2021. Les estimations des rentrées fiscales se sont avérées plus hautes de 22,7 millions de francs par rapport à ce qui avait été prévu. Elles ont permis de réintégrer les mécanismes salariaux du personnel municipal au projet de budget, mais aussi d'améliorer celui-ci. Ensemble à gauche accepte les postes supplémentaires proposés par le Conseil administratif, de même que les nouvelles subventions ou augmentations de subventions.

J'en viens à nos amendements, présentés en commission des finances. D'abord, nous partons du constat que la population augmente régulièrement depuis plusieurs années. L'arrivée de nouveaux habitants et la densification de la ville augmentent objectivement les besoins sur le plan quantitatif. Ensuite, il y a nos priorités. Quelle Ville souhaitons-nous? Pour Ensemble à gauche, le budget doit renforcer la solidarité et la cohésion sociale, favoriser la diversité du réseau associatif – en particulier culturel – et agir par rapport aux enjeux climatiques. Nous avons présenté 12 amendements en commission, qui ont finalement été acceptés et font donc partie du projet de budget 2022 que nous traitons maintenant.

Genève a une vie culturelle particulièrement riche. L'économie créative et culturelle est un secteur de travail important qui représente 27 800 emplois au niveau cantonal, soit 7,6% des emplois selon les statistiques de l'année passée et 9,5% du produit intérieur brut (PIB) du canton de Genève. Beaucoup de métiers sont concernés. Les personnes hors institution sont confrontées à des conditions de vie plus précaires, le Covid-19 l'a mis en évidence. Ensemble à gauche tient à une répartition plus équitable possible entre les différents acteurs et expressions culturelles. Nous tenons à améliorer le statut des personnes qui travaillent dans ce secteur, ce qui est à discuter également avec le Canton.

Nous sommes devant des enjeux climatiques énormes. Dans cette course contre la montre, il nous faut passer à une vitesse supérieure: rénover les bâtiments, diminuer la consommation d'énergie, réorganiser la mobilité, végétaliser la Ville. Ces enjeux sont principalement traités au niveau des investissements. Le Conseil municipal se prononce sur chaque projet de l'exécutif, mais c'est lors du vote du budget qu'on doit avoir une vision d'ensemble et prendre en compte le fait que tout investissement implique aussi du personnel pour le réaliser.

Il faut répondre aux inégalités sociales croissantes. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité fait face au développement indispensable des institutions de la petite enfance. Même si leur nombre augmente, on n'en est encore qu'à 80% de satisfaction de la demande. Le nombre d'enfants fréquentant le parascolaire augmente chaque année. Là aussi, il faut être assez nombreux pour faire tout ce travail – sans parler des changements que cela implique au niveau de la gouvernance.

Afin de répondre aux inégalités sociales, nous avons proposé d'appliquer dans ce budget 2022 l'indexation des prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI), que le Conseil municipal a votée récemment en acceptant le projet de délibération PRD-256 amendé, et de créer une ligne budgétaire pour les petits projets dans le cadre de l'urgence sociale, afin de pouvoir exprimer plus concrètement la solidarité envers la population. Nous avons aussi proposé de soutenir l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires (ASLPP).

Pour Ensemble à gauche, la Ville se doit, en tant qu'employeur, de faire preuve d'exemplarité. Le Conseil municipal a voté en septembre 2021 le projet de délibération PRD-264, qui libère un crédit de 1,3 million de francs pour l'internalisation du nettoyage en Ville de Genève. Nous tenons à ce que ce soit respecté. Nous sommes d'accord avec un projet pilote de nettoyage des bureaux, mais il faut aussi prendre en compte le personnel de nettoyage des WC publics qui, par sa grève, avait attiré l'attention sur ses conditions de travail très précaires. La Ville doit appliquer l'indexation des échelles de traitement sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de

l'année précédente, comme précisé dans l'article 44 du statut du personnel de la Ville de Genève.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche vous présentera trois amendements: l'acquisition d'habits de femmes pour les collaboratrices du Service des espaces verts (SEVE), une attention plus particulière portée aux jeunes, très touchés par le Covid-19 et ses répercussions, et une augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs, car leur présence auprès des plus marginalisés s'impose.

Cela implique d'être attentifs à l'espace public. Dans cette ville qui se densifie, les lieux de rencontre s'avèrent essentiels pour le bien-vivre. Ils nécessitent une diversification des approches, avec davantage de médiation entre les différents usagers et les différents usages de l'espace public.

Notre solidarité doit aussi être internationale. La Ville de Genève n'a toujours pas atteint le taux de 0,7% de participation budgétaire à la solidarité internationale. Nous avons plus de 22 millions de francs de rentrées fiscales supplémentaires annoncées; prenons une part de ce supplément pour les projets de développement!

Ensemble à gauche défendra et soutiendra aujourd'hui pour la Ville de Genève un budget plus social et plus solidaire, équitable en matière de genre, qui tienne compte de la diversité de ses habitants et habitantes et des expressions culturelles, un budget qui cherche à répondre aux défis climatiques. (*Applaudissements.*)

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers collègues, avant d'aborder le projet de budget 2022 quant au fond, le Parti socialiste tient à remercier l'administration pour tout son précieux travail, nécessaire à la bonne marche de nos travaux. De plus, le Parti socialiste salue et souligne le travail sérieux effectué par l'ensemble du Conseil administratif. Si quelques petites améliorations doivent être apportées, par exemple le temps consacré à l'audition des magistrats et des magistrats concernés dans certaines commissions transversales telles que celle de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, le processus d'examen budgétaire mis en place nous satisfait.

Le travail réalisé par l'exécutif suite aux dernières prévisions fiscales a permis la réintroduction des mécanismes salariaux pour l'ensemble de la fonction publique municipale, ainsi que pour les employés de la petite enfance. Le Parti socialiste tient à souligner qu'il n'acceptera pas que les salaires des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville de Genève soient la variable d'ajustement du budget. En tant qu'employeur, nous avons une responsabilité: celle de respecter nos engagements. Nous attendons donc un engagement ferme du Conseil administratif pour que les mécanismes salariaux, tant ceux des collaborateurs et

collaboratrices de la Ville de Genève que ceux de toutes les travailleuses et tous les travailleurs de la petite enfance, ne soient plus touchés durant cette législature, laquelle se caractérise – je vous le rappelle – par un Conseil administratif de gauche et un Conseil municipal de gauche.

En outre, le Parti socialiste souligne l'engagement de la Ville de Genève en faveur de la transition écologique, ce dont nous pouvons nous féliciter. Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie, en n'oubliant jamais que la transition écologique ne peut être acceptée par la population sans s'inscrire dans une dimension sociale. Oublier ce principe, c'est s'assurer un rejet populaire. Le Parti socialiste, qui s'est toujours engagé sur ces deux plans, poursuivra son combat pour une société respectueuse de l'environnement et qui n'oublie personne sur le chemin de la transition.

J'en viens au projet de budget 2022 lui-même. Celui-ci prend la mesure des besoins au niveau du social, un élément qui réjouit tout particulièrement le Parti socialiste. Le projet de municipalisation des crèches – réforme fondamentale pour nous, qui adviendra dès 2023 – permet au domaine de la petite enfance d'être enfin reconnu comme une politique publique. A long terme, ce projet apportera une véritable plus-value éducative pour les enfants et une amélioration de leur prise en charge, mais il contribuera également à une société plus égalitaire. Le renforcement du Service de la petite enfance permet de préparer cette réforme portée par Christina Kitsos. Le Parti socialiste est fier que la municipalisation des crèches, pour laquelle il se bat depuis plus de vingt ans, se concrétise à présent.

De plus, il convient de souligner le travail très important réalisé, dans la ligne d'Esther Alder, par Christina Kitsos en matière d'hébergement d'urgence. Pour la première fois, l'Association des communes genevoises (ACG) a décidé de soutenir la Ville de Genève dans son action. Mais comme la magistrate l'a signalé, cet engagement des communes n'est pas encore suffisant. Le groupe socialiste reste confiant quant au fait que les communes prendront leur part de responsabilité sur ces thématiques si importantes qui relèvent de la dignité humaine.

En outre, il faut souligner le travail réalisé au niveau de la culture pour une révision des subventions – je pense notamment aux augmentations proposées pour les musiques actuelles – afin de permettre une rémunération correcte des acteurs et actrices culturels, dont la précarité du statut a été mise en évidence par la crise sanitaire. De même, un important travail a été engagé par la Ville de Genève – ainsi qu'au niveau supérieur – afin d'améliorer leur statut professionnel. Nous devons maintenant nous employer à soutenir cette démarche de manière cohérente et responsable.

Il est important de souligner l'augmentation budgétaire en faveur des musiques actuelles: +410 000 francs. Dans le domaine du théâtre, il y a deux augmentations significatives: +35 000 francs pour le Théâtre de l'Usine et +35 000 francs pour

le Théâtre de la Parfumerie. Il faut mentionner que le département de la culture et de la transition numérique a pu engager des moyens – à savoir une augmentation de 100 000 francs – pour soutenir la création dans le domaine des arts numériques, qui est en plein essor avec de nombreux jeunes talents à Genève. Nous saluons également le fait que le budget alloué à la nouvelle salle pluridisciplinaire du Groove ait pu être complété pour 2022 avec une augmentation de 80 000 francs, afin d’encourager la programmation principalement de groupes et d’artistes locaux et d’offrir un espace accessible aux jeunes géré par un collectif de jeunes.

Contrairement à ce qui a pu être dit, les postes ajoutés dans ce projet de budget 2022 sont indispensables, puisqu’ils permettent de mettre en œuvre nos ambitions pour une Ville de Genève solidaire et respectueuse de l’environnement. Mais ils permettent également d’opérer un rattrapage suite à des décennies de rigueur imposée par un délibératif de droite. Car voyez-vous, Mesdames et Messieurs, sans collaborateurs et collaboratrices, les prestations ne peuvent être délivrées. Sans collaborateurs et collaboratrices, les projets ne peuvent être menés à bien. Et sans collaborateurs et collaboratrices, nous ne pourrions assurer une transition écologique et sociale nécessaire. Il faut souligner que ces nouveaux postes sont le rattrapage de la politique de rigueur menée par l’ancien Conseil municipal de droite, qui était sourd aux besoins de la population.

Dans les moments difficiles que nous vivons actuellement, on doit avoir le courage d’affronter les réalités en répondant à l’urgence et aux besoins de la population. C’est ce que l’Alternative fait aujourd’hui. Oui, être ambitieux a un coût. Se battre pour l’égalité entre femmes et hommes a un coût. Réaliser la transition écologique a un coût. Le Parti socialiste est prêt à assumer ses responsabilités et ses ambitions. Pour cette raison, il soutiendra toutes les propositions de nouveaux postes dans ce projet de budget 2022, une partie d’entre eux étant d’ailleurs compensés à l’interne au sein des départements.

Enfin, il convient de souligner que le Conseil administratif respecte le retour à l’équilibre budgétaire planifié en lien avec les effets de la réforme fiscale et financement de l’AVS (RFFA). La situation financière de la Ville de Genève est donc saine, et elle continuera de l’être à l’avenir. Le Conseil administratif nous propose un projet de budget 2022 responsable, qui prend en compte l’urgence sociale et écologique, prépare les grandes réformes à venir et respecte l’ensemble des employés de la Ville.

Je répondrai maintenant à quelques remarques faites par des conseillers municipaux de droite. Je dénonce les paroles du rapporteur de minorité M. Vincent Schaller qui, non content d’affirmer des choses sans s’appuyer sur des études ni sur les vrais chiffres – on croyait entendre Madame Soleil! –, a affirmé que les postes nouvellement créés étaient pour des copains de parti. C’est indigne d’un

élu et je m'oppose avec véhémence à ces affirmations. Ces postes sont créés pour le maintien et la délivrance des prestations municipales.

Je m'adresse maintenant au rapporteur du Parti démocrate-chrétien. Cela fait dix ans que les budgets sont sous-évalués au niveau des recettes, avec des correctifs aux comptes de 30 à 40 millions de francs par an, en moyenne.

Quant à l'attaque du Mouvement citoyens genevois contre la municipalisation des crèches, l'évaluation du coût du transfert du personnel de la petite enfance vers la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) a été effectuée, cela figure dans les montants globaux. Une étude plus précise est en cours. Ce transfert représente environ un quart des coûts de la municipalisation des crèches. Un mandataire externe spécialisé a travaillé là-dessus. Vous avez le droit de ne pas partager notre vision sur cette municipalisation, Mesdames et Messieurs les membres du Mouvement citoyens genevois, mais il est faux de dire que les chiffres ne sont pas effectués! Et je vous rappelle qu'une municipalisation par étapes permet le maintien de comités bénévoles. Il est donc faux aussi de dire que le Conseil administratif souhaite tuer l'associatif.

Enfin, le Parti socialiste salue l'extension aux toilettes publiques de l'internationalisation des nettoyages des locaux de la Ville de Genève. La Ville de Genève aura un budget 2022, contrairement au Canton. C'est l'avantage d'avoir une majorité de gauche plutôt qu'une majorité de droite: la majorité de gauche, elle, fait son travail! (*Applaudissements.*)

Le président. Les positions des partis ayant été annoncées, je donne à présent la parole au magistrat Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, alors que la vie sociale reprenait gentiment le dessus, alors que nous recommandions à interagir, à sortir presque – presque! – comme avant, on a vu ces dernières semaines la crise sanitaire s'accélérer à nouveau à une vitesse folle. Elle nous revient frontalement. Je ne peux évidemment m'empêcher d'avoir une pensée pour l'ensemble des familles qui sont touchées encore aujourd'hui, ainsi que pour les collaboratrices et les collaborateurs des administrations publiques, tant municipales que cantonales – ces collaboratrices et collaborateurs tant décriés, souvent, qui se retrouvent encore une fois au front avec agilité, afin de pouvoir répondre à cette crise.

En regard de l'an dernier, la situation a néanmoins évolué. A ce moment-là, vous vous en souvenez, l'inquiétude était grande quant à l'impact du Covid-19 sur les entreprises. Nous savons aujourd'hui qu'il a été moins grand qu'on ne

l'estimait à l'époque; nous ne pouvons que nous en réjouir. Si de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) se trouvent encore dans des situations extrêmement difficiles et délicates, comme cela a été dit, dans de nombreux secteurs les résultats sont néanmoins bien meilleurs que prévu. Cela nous donne la possibilité de venir en aide à celles et ceux qui continuent à être dans la difficulté et qui en ont encore besoin.

L'impact de la RFFA est bien réel et il continuera à avoir des effets pendant longtemps; j'y reviendrai tout à l'heure. La cinquième vague de Covid-19, avec l'apparition du variant Omicron, nous rappelle que cette crise est loin d'être derrière nous et que nous avons encore besoin, plus que jamais, de renforcer les structures de l'Etat, Canton et communes. Pour toutes et tous, l'incertitude est de mise et les vies se réorganisent en filigrane. On se demande évidemment de quoi demain sera fait. Eh bien, dans ce contexte particulier, la bouée – j'oserais dire: le phare – c'est l'Etat au sens général: il doit donner un cap, une vision, un calendrier pour atténuer ces incertitudes et apporter l'aide là où elle est nécessaire.

Je souhaite commencer, Mesdames et Messieurs, par remercier ce plénum pour son esprit constructif dans le travail accompli, pour le regard que nous jetons sur cette année 2021, pour son engagement depuis plus d'une année, en fait. Depuis le début de cette législature en tout cas, et jusqu'à aujourd'hui, les débats sont plus apaisés; ils s'organisent autour d'une volonté commune de répondre à l'intérêt général de la population. Cette attitude est essentielle et nécessaire en tout temps, davantage encore en cette période d'incertitude et de crise. Je souligne également – cela est important – que, malgré une grande pression et une forte charge de travail, il y a eu peu de démissions ces dernières années au sein de cet hémicycle, du moins depuis juin 2020. Cela démontre votre volonté de vous engager pour votre Ville et le bien-être de sa population.

Cela s'est traduit par des actes forts que nous avons accomplis, les uns et les autres, c'est-à-dire le vote sur le siège ou en urgence de propositions importantes pour Genève dans le cadre de cette crise sanitaire. Je pense à la proposition PR-1444 avec le financement du deuxième volet des bons solidaires, votée au début de l'année 2021; aux exonérations de loyers des commerçantes et des commerçants – plus de 4,5 million de francs – acceptées via la proposition PR-1433; à la proposition PR-1447 avec un crédit de près de 4 millions de francs destiné au financement de mesures de soutien à la culture; à la proposition PR-1481 qui a débloqué près de 2 millions de francs pour participer au maintien de la diversité culturelle.

Je pense aussi à la gratuité et aux rabais accordés sur les taxes d'occupation du domaine public, à l'agrandissement des terrasses et aux moyens accordés par le vote de la proposition PPR-1449 pour renforcer le nettoyage dans nos écoles. Au nom du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, je tiens donc à vous remercier pour votre engagement, votre travail et votre esprit de collaboration.

Je souhaite également, si vous me le permettez, remercier ici l'ensemble du personnel de l'administration – cette administration que certains ont parfois du plaisir, dirais-je, à tant décrier. Je constate que cela vient souvent de fonctionnaires ou d'anciens fonctionnaires du Canton – mais c'est là une parenthèse... Depuis deux ans, cette administration fait preuve non seulement d'une grande agilité, mais également d'une forte motivation pour répondre aux besoins des Genevoises et des Genevois, pour continuer à faire de notre Ville de Genève une ville durable et solidaire qui ne laisse personne – ou qui tente, pour le moins, de ne laisser personne sur le bord de la route. Il s'agit de garantir des prestations de qualité pour toutes et tous.

Je sais que la cinquième vague de Covid-19 signifie, pour certaines et certains, un retour à une activité dite d'urgence. Dans cette période difficile, nous pouvons compter sur le professionnalisme, le sens du service public de l'ensemble du personnel municipal. Qu'ils et elles en soient ici sincèrement remerciés. Je tiens aussi à remercier le Service du Conseil municipal et le bureau pour leur travail assidu tout au long de cette année, et plus particulièrement pendant cette période d'examen budgétaire.

J'en viens maintenant au projet de budget 2022. Comme cela a été dit, c'est l'acte le plus important de ce plénum et de la Ville. Ce projet de budget est issu d'un vaste processus qui implique les services de l'administration, le Conseil administratif bien sûr, l'administration elle-même – je le répète – et les membres de ce délibératif.

Comme l'année dernière, ce budget 2022 est marqué par la volonté du Conseil administratif de respecter le processus de réduction du déficit et de retour à l'équilibre d'ici à 2028. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, ce retour à l'équilibre constitue tout simplement une obligation légale fixée par la loi sur l'administration des communes (LAC), qui autorise ces dernières à présenter des budgets déficitaires, mais de manière transitoire. Et cela, durant la période dérogatoire liée à la RFFA. Contrairement à ce que certains s'obstinent à dire, il est bon que l'ensemble des pouvoirs politiques, quel que soit leur bord, reconnaissent que la RFFA a bel et bien une incidence sur les budgets des administrations. Dans le contexte de ce retour à l'équilibre d'ici à sept ans, un groupe de travail a été constitué au sein de l'administration en mai 2021 déjà pour identifier les potentielles mesures d'économie dans tous les départements. Le processus se met en route, nous aurons encore certainement l'occasion d'y revenir pendant l'année 2022.

Le projet de budget que nous allons étudier aujourd'hui est également le fruit d'une vaste concertation entre les différents groupes de ce plénum et votre serviteur, concertation qui a été réalisée en plusieurs étapes. D'abord, le Conseil administratif a commencé à étudier très tôt le projet de budget 2022, connaissant les risques auxquels nous avons à faire face. Je vous les rappelle, Mesdames et

Messieurs. D'abord, la baisse des recettes fiscales annoncée était beaucoup plus importante que ce que nous avons subi finalement; ensuite, à un moment donné, les transferts de charges du Canton vers les communes étaient planifiés pour le 1^{er} janvier 2022, mais cela n'aura pas lieu, comme vous le savez.

Nous avons donc commencé à travailler très tôt – à la fin d'avril 2021 déjà – aux premières estimations de ce projet de budget 2022. Au début d'août, nous recevions les prévisions fiscales cantonales. Je tiens à dire à M. Schaller que c'est du département dans lequel il travaille – mais je ne sais pas si c'est de son service – qu'elles proviennent. Puisqu'il met en cause ces prévisions fiscales et le travail effectué là où il travaille, je lui conseille d'aller voir ses chefs... En effet, ces prévisions, ce n'est pas nous qui les faisons, mais le Canton qui nous les délivre. Elles sont effectuées dans un contexte économique toujours tendu, marqué par les conséquences de la RFFA.

A ce moment-là, le Conseil administratif faisait ses arbitrages en vue du projet de budget 2022 qu'il allait déposer à la fin d'août. Il prévoyait des charges nettes à hauteur de 1,212 milliard de francs et un déficit de 40,8 millions de francs. Malgré tout, il était parvenu à maintenir l'ensemble des prestations à la population et à poursuivre la mise en œuvre de ses priorités politiques, tout en respectant le processus de réduction du déficit.

A ce stade, le Conseil administratif avait été contraint de suspendre les mécanismes salariaux du personnel municipal. Nous avons toujours été très clairs sur cette question: nous attendions les prévisions fiscales d'octobre 2021. Nous allions les examiner et faire tout ce qui était en notre pouvoir pour les rétablir à ce moment-là. Cette décision serait évidemment fonction des nouvelles recettes – ou pas – que les prévisions cantonales qui devaient nous être fournies à la fin d'octobre ou au début de novembre 2021 nous annonceraient. J'insiste là-dessus. Pour nous, cela a toujours été très clair. Les charges du personnel étaient donc contenues, en attendant les nouvelles estimations cantonales.

Il en va de même pour certains besoins que nous avons déjà estimés à ce moment-là – contrairement à ce qui a été affirmé – en matière de création d'un certain nombre de postes. Nous nous disions alors: «Eh bien, on verra comment faire et quelles prestations nous pourrions mettre de côté.» Je tiens aussi à rappeler ici – surtout aux membres de la commission des finances qui le savent très bien, puisqu'ils ont étudié cela – que toutes les créations de postes décidées alors étaient compensées. Soyons très clairs là-dessus: nous n'avons pas créé de postes sans compensation à ce stade.

Au début de novembre 2021, les nouvelles prévisions fiscales cantonales ont mis en lumière d'importantes recettes supplémentaires pour la Ville de Genève. Celles-ci sont chiffrées à plus de 20 millions de francs. Encore une fois, nous nous en réjouissons! Cette croissance est une situation totalement inattendue,

mais qui démontre deux tendances positives: premièrement, notre économie, l'économie de l'arc lémanique, se porte bien; deuxièmement, les secteurs d'activité les plus importants présents en ville de Genève n'ont pas été impactés par la crise et se montrent solides face à cette tempête. C'est une autre bonne nouvelle, ne gâchons pas notre plaisir! Cela nous a permis, comme nous nous y étions engagés et comme le stipulent les statuts du personnel de la Ville de Genève, de rétablir les mécanismes salariaux.

Ce projet de budget 2022 amendé a été présenté à la commission des finances du Conseil municipal le 9 novembre 2021. J'ai entendu tout à l'heure qu'on nous adressait cette critique: «Ah, mais ces nouvelles estimations, vous nous avez laissé très peu de temps pour les étudier.» J'entends cette remarque. Il faut peut-être revoir le processus, c'est-à-dire commencer par demander aux services cantonaux si on peut avoir les estimations fiscales plus vite – mais plus on les a tôt et moins elles sont fiables, en quelque sorte. La question se pose donc de savoir – et nous allons y réfléchir ensemble – comment nous donner plus de temps entre les deuxièmes prévisions fiscales que nous recevons du Canton et la présentation des modifications du projet de budget par le Conseil administratif, afin que la commission des finances puisse avoir plus de temps, si c'est ce qu'elle souhaite, pour étudier cette deuxième mouture. Nous comprenons très bien sa demande.

En tout cas, ce projet de budget amendé présenté à la commission des finances le 9 novembre 2021 met en lumière la volonté du Conseil administratif de faire de Genève une ville inclusive, écologique, créative et solidaire, en adéquation avec les engagements que nous avons pris dans notre programme de législation, qui a été accepté par une grande majorité de la population.

Ce projet de budget vise concrètement à atteindre plusieurs objectifs. Permettez-moi d'y revenir en quelques minutes, Mesdames et Messieurs. Le premier axe suivi par le Conseil administratif consiste à mettre en œuvre cette nécessaire, cette indispensable transition écologique. La stratégie climat de la Ville vous sera présentée en février prochain. Nous attendions, bien entendu, la stratégie climatique du Canton. Nous en sommes tributaires et nous travaillons ensemble. Nous attendions donc cette stratégie climatique cantonale et nous allons présenter la stratégie climat de la Ville de Genève en coordination avec le Canton, en quelque sorte. Elle tendra à diminuer de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, c'est clair, et à atteindre la neutralité carbone en 2050. Voilà nos objectifs.

Cette stratégie climat prévoit aussi des mesures précises, concrètes et urgentes. Pour 2022, un effort conséquent continuera d'être fait. J'ai plusieurs exemples à citer, dont la végétalisation avec la plantation des 900 arbres, mais aussi d'autres points qui correspondent au développement de la végétalisation et de la biodiversité. Nous continuerons à travailler sur la mobilité douce, qui doit se développer dans notre ville – et cela, aux dépens du transport individuel motorisé, c'est très

clair. Nous continuerons à travailler à la mise en place d'un plan de mobilité pour la Ville, mais aussi pour l'administration. Nous continuerons à déminéraliser les places et à piétonniser nos rues, comme cela a été annoncé dernièrement pour la rue des Rois et la rue de Carouge. Nous accentuerons encore l'implémentation d'une nouvelle charte sur l'alimentation dans les administrations. Enfin, nous avons la volonté – vous le voyez déjà dans ce projet de budget – de renforcer les subventions pour le plan climat.

Sans surprise, le deuxième axe de nos objectifs est la cohésion sociale. Dans ce sens, 134 nouvelles places de crèche sont proposées, de même que l'extension de l'ouverture des ludothèques le week-end. Pour répondre à la demande grandissante des familles, la contribution au parascolaire augmente de 2 millions de francs. En parallèle, l'introduction récente du salaire minimum légal a impacté le budget de la Ville à hauteur de 2,5 millions de francs, principalement en ce qui concerne le personnel des structures d'accueil de la petite enfance et le nettoyage des bâtiments. Nous nous en réjouissons, car nous avons porté politiquement l'application du salaire minimum et nous estimons que c'est une nécessité absolue.

Au total, Mesdames et Messieurs, ce projet de budget 2022 propose plus de 10 millions de francs supplémentaires dédiés au social. Par ailleurs, comme vous le savez, nous y avons inscrit le projet pilote d'internalisation du nettoyage, selon une demande émise de longue date par le Conseil municipal. Le Conseil administratif vient d'ailleurs de décider d'élargir encore ce projet pilote en ajoutant à la ligne initialement prévue 400 000 francs pour le nettoyage des toilettes publiques. Le processus de ces projets pilotes débute avec ces amendements.

Le troisième axe de priorité du Conseil administratif consiste à renforcer les prestations à la population et les subventions, afin de construire ensemble une Genève durable et solidaire. Permettez-moi simplement de mentionner ici l'augmentation de la contribution de la Ville à la solidarité internationale, malgré les difficultés; la création d'une nouvelle subvention pour le programme de sensibilisation à l'économie d'énergie Terragir; l'augmentation de la subvention en faveur de la création des musiques actuelles – cela a été mis en avant lors d'une récente votation municipale; l'augmentation de la subvention accordée au Théâtre de la Parfumerie, dont je me réjouis; le renforcement des manifestations et des activités sportives pour valoriser l'espace public, déjà mentionné tout à l'heure. Il y a aussi la hausse de la subvention pour le soutien aux enfants à besoins spécifiques – on en a peu parlé, mais c'est important – et la création d'une subvention nominative pour l'association Aux 6 logis, en charge de l'hébergement d'urgence pour des femmes seules ou avec enfants en situation de grande précarité.

Je passe au quatrième axe. Comme je l'ai déjà souligné, il s'agit pour le Conseil administratif de respecter le chemin du retour à l'équilibre budgétaire. Avec le projet de budget 2022, ce processus est même accentué et accéléré, en

quelque sorte. Le déficit est bien moins élevé que prévu, puisqu'il se situait initialement à 40 millions et qu'il avoisinera finalement les 33 millions de francs. Il est loin d'être négligeable, nous en sommes tout à fait conscients. Nous demeurons dans une situation délicate et mon rôle est de veiller à une gestion responsable des finances publiques. Et cela non seulement dans le cadre de ce processus budgétaire, mais aussi en fonction des futurs besoins et en tenant compte des épées de Damoclès suspendues au-dessus de nos têtes – je pense notamment aux transferts de charges du Canton vers les communes.

J'en reviens à la RFFA. Je me suis permis d'apporter un graphique – ça ne se fait pas, mais quand même... On y voit très nettement les incidences de cette réforme. Elles sont moins graves que nous ne l'estimions au tout début. Quand je dis «nous», ce n'est pas la Ville, mais le Canton. Néanmoins, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, ses effets sont conséquents, disons-le comme ça. La perte estimée pour la Ville oscille actuellement entre 50 et 60 millions de francs, l'incidence est donc assez forte.

Je pense aussi que nous devons nous battre ensemble – mais c'est peut-être un vœu pieux – face à l'attaque lancée contre la taxe professionnelle, dont la suppression va priver la Ville de Genève de 100 à 120 millions de francs chaque année, cela a été dit. Contrairement à ce que certains affirment, c'est profondément injuste même pour les petites et moyennes entreprises (PME) que nous avons besoin de soutenir et que nous soutenons, dont les deux tiers ne paient pas ou quasiment pas cette taxe. Les entreprises qui paient la taxe professionnelle sont celles qui ont le plus bénéficié des baisses fiscales dues à la RFFA.

C'est à tel point admis que, dans l'accord négocié sur la RFFA, il avait été bien stipulé qu'on ne toucherait pas à la taxe professionnelle tant qu'on ne verrait pas les incidences – au bout de cinq ou six ans – de la baisse des rentrées fiscales dues à la RFFA. Cette mesure n'est pas portée seulement par une majorité de gauche au sein du Conseil administratif, mais par l'ensemble des communes, par l'ACG, par des magistrates et des magistrats de droite des autres municipalités genevoises qui disent: «Ne touchez pas aux revenus des communes!» En effet, le Canton est en train de se transformer, avec toute une série d'investissements extrêmement importants qui ont des incidences au niveau social. Les revenus dus à la taxe professionnelle sont indispensables pour mener nos politiques.

Enfin, comme je le disais précédemment, je pense au transfert de charges souhaité par le Canton. Le fait que ce dernier ne soit malheureusement pas parvenu à voter un budget 2022 gèle, pour l'instant, l'ampleur des ambitions de ce transfert. Mais le printemps va revenir – j'espère le beau temps également – et, à ce moment-là, nous devons reprendre les discussions. Je le répète encore une fois, Mesdames et Messieurs, votre serviteur se battra pour que ce transfert de charges se fasse avec le moins de charges possible pour la Ville de Genève.

Concernant le budget d'investissement, l'exécutif a souhaité maintenir l'enveloppe cible à 180 millions de francs. Ce montant constitue une jauge nécessaire et minimale, à notre avis, pour répondre à nos besoins en infrastructures, aux obligations légales et aux enjeux environnementaux.

Il en va de même de notre responsabilité face aux générations futures, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux. Les questions qui se posent – et que je pose à l'ensemble de ce plénum – sont les suivantes: est-ce que nous voulons transformer et moderniser la place et la gare de Cornavin? Est-ce que nous voulons intensifier l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier et administratif? Est-ce que nous voulons augmenter l'approvisionnement de notre ville en énergies renouvelables? Est-ce que nous voulons favoriser les aménagements pour la mobilité douce? Si vous répondez par l'affirmative, vous verrez que ces investissements – même s'ils sont massifs, assurément – sont indispensables à la réalisation de ces conditions pour avoir une ville écologique et pour faire face à l'urgence climatique ainsi qu'à la modernisation de notre cité.

Au final, Mesdames et Messieurs, le projet de budget 2022 tel qu'il vous est présenté aujourd'hui est équilibré. C'est un projet socialement, financièrement et écologiquement responsable, qui maintient les prestations à la population tout en offrant à la Ville de Genève les moyens de répondre aux grands défis de demain – et cela, avec un déficit ramené à moins de 33 millions de francs. Ce projet de budget nous permet, en tout cas, d'envisager l'avenir immédiat de manière beaucoup plus sereine.

Pour conclure, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en cette période déstabilisante pour toutes et tous, il est de notre devoir d'offrir à l'administration les moyens de répondre de manière efficace aux besoins de la population. Gouverner, c'est choisir – cela a été dit un jour de 1953 par Pierre Mendès France. Le Conseil administratif de la Ville de Genève a choisi. Il a choisi de renforcer des politiques publiques en faveur de la diminution de la fracture sociale et en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Il a choisi de mettre en place des dispositifs pour répondre à la population, pour rassurer les Genevoises et les Genevois en ces temps d'incertitude et de doute.

Une fois que nous aurons affronté – et surtout surmonté – ces crises, sachez-le bien, on ne nous reprochera pas notre courage: le courage d'avoir massivement investi dans l'avenir. On ne nous reprochera pas notre détermination dans la rénovation de notre patrimoine et de notre ville. On ne nous reprochera pas notre conviction dans la défense d'un autre monde, plus respectueux de notre environnement et de notre biodiversité. On ne nous reprochera pas notre lutte pour des sociétés plus ouvertes, plus égalitaires, plus inclusives, plus justes, en quelque sorte. Et ça, ce sont aujourd'hui les choix du Conseil administratif pour demain.

J'aborde donc ce débat budgétaire avec confiance. En effet, l'année et demie que nous avons passée à travailler ensemble pour Genève m'a prouvé qu'il était possible de dépasser un certain nombre de clivages politiques et traditionnels pour le bien commun. J'ai ainsi bon espoir qu'une large majorité va se dégager pour voter ce budget 2022 de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite, je nous souhaite des débats efficaces, sereins, constructifs, empreints de respect et d'écoute mutuelle. Je suis persuadé que nous saurons être à la hauteur des défis qui nous attendent. La conquête d'un avenir pour une ville meilleure, plus solidaire, plus verte pour toutes et tous justifie à elle seule tous les efforts que nous entreprenons. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Le président. Nous sommes en deuxième débat. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'un tableau récapitulatif des amendements a été rédigé par la Direction financière (DFIN) et envoyé aux chef-fe-s de groupe; vous l'avez reçu par mail. Les amendements concernant les subventions et les gratuités seront traités à la fin de l'étude de chaque département.

Des voix. Il n'y a pas de vote d'entrée en matière? Et l'entrée en matière?

Le président. Nous sommes en deuxième débat.

Une voix. Il y a le vote d'entrée en matière!

Le président. Je commence par le premier amendement. (*Brouhaha et réactions dans la salle.*)

Une voix. On doit voter l'entrée en matière! (*Brouhaha.*)

Le président. Je suspens la séance quelques minutes.

(La séance est suspendue de 11 h 20 à 11 h 22.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos travaux. Suite à votre demande et après consultation du bureau, on va voter l'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de budget 2022 PR-1470 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances est acceptée par 60 oui contre 9 non.

(Ndlr: ce vote n'aurait réglementairement pas dû avoir lieu.)

*Département des finances, de l'environnement et du logement.
Page 5, Service 1800, Service des espaces verts (SEVE),
politique publique 34, Sports et loisirs,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.
Page 1, Service 1100, Direction financière (DFIN),
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

Le président. Nous commençons par les amendements du Conseil administratif. L'amendement 1 demande une diminution de 25 000 francs correspondant à la suppression de la hausse de charges pour l'achat de nouveaux habits de travail pour femmes destinés aux collaboratrices du Service des espaces verts (SEVE) votée en commission des finances, car la ligne existe déjà et il s'agit d'adapter l'assortiment. Cette diminution est compensée par une augmentation de 25 000 francs accordée à la Direction financière (DFIN), qui correspond à l'annulation de la compensation par coupe équivalente dans le groupe de comptes 31.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je voulais prendre la parole en préambule sur l'ensemble des amendements émanant du Conseil administratif, soit les amendements 1 à 12. Les amendements 1, 2 et 3 portent sur des réadaptations de votes faits par la commission des finances. En effet, Mesdames et Messieurs, nous étudions le projet de budget 2022 tel qu'issu de la commission des finances, or le Conseil administratif souhaite faire un certain nombre d'ajustements. En ce qui concerne les amendements 4 à 12, ils ont été étudiés au sein de la commission des finances mais sans être assortis de contreparties. Or comme

vous le savez, le Conseil municipal ne peut pas péjorer le budget présenté par le Conseil administratif. Quand je dis «péjorer», j'entends par là augmenter le déficit du budget présenté par l'exécutif. Ce dernier, en revanche, peut le faire. Il a donc repris à sa charge les amendements 4 à 12 proposés sans compensation au sein de la commission des finances.

J'en viens plus précisément à l'amendement 1, si vous me le permettez, Monsieur le président. Il a pour objectif de répondre à un autre amendement voté en commission des finances, dont nous comprenons tout à fait la nécessité: il faut que les collaboratrices du SEVE aient des moyens de travail adaptés. Si nous revenons en arrière avec notre amendement 1, c'est parce que la compensation choisie en commission ne nous semble pas adéquate. Il n'y avait pas besoin de voter un amendement pour ces habits de travail pour femmes. Nous avons entendu le message et nous avons déjà commencé à y travailler.

Il est clair qu'en 2022 nous réadapterons certaines tenues de travail pour nos collaboratrices au sein du SEVE. Il faut bien reconnaître que ce service compte actuellement peu de collaboratrices et que ce sont des métiers assumés surtout par des hommes. Mais nous avons la volonté – c'est ce qui se fait déjà – d'augmenter le nombre de collaboratrices du SEVE et de tendre vers la parité. Cependant, il n'est pas nécessaire d'ajouter cette ligne budgétaire visant à l'acquisition d'habits pour femmes, puisque le SEVE dispose d'une ligne 31 à cet effet. Nous demandons donc au Conseil municipal de revenir en arrière sur l'amendement voté en commission des finances.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). J'apporterai juste une précision. Ensemble à gauche admet que la compensation que nous avons proposée en commission des finances n'était pas adéquate. Nous acceptons donc l'amendement 1 du Conseil administratif, mais nous avons reformulé notre propre amendement à ce sujet et il sera traité en tant qu'amendement 22, avec une autre compensation.

Mis aux voix, l'amendement 1 est accepté par 72 oui contre 1 non.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Agenda 21 - Ville durable,

politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Subventions accordées à des institutions privées (A21), page 32, Subventions).

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 3, Service 1400, Agenda 21 - Ville durable,

politique publique 55, Chômage,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Oseo Genève, Agences de placement, page 31, Subventions).

Le président. L'amendement 2, qui fait également partie des amendements déposés par le Conseil administratif, demande une augmentation de 96 000 francs correspondant au rétablissement des subventions accordées à des institutions privées (Agenda 21) pour l'aide sociale et le domaine de l'asile, supprimées en commission des finances. Il s'agit en fait d'un changement de la compensation votée par la commission des finances concernant le Service Agenda 21 – Ville durable afin de financer la hausse de la subvention destinée à l'association Le Trialogue, également votée en commission des finances. Selon ce nouvel amendement du Conseil administratif, cette compensation se ferait plutôt par une diminution équivalente de 96 000 francs de la subvention destinée à la section genevoise de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO Genève), Agences de placement.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. En commission des finances, la subvention destinée à l'association Le Trialogue a été augmentée de 96 000 francs, assortie en guise de compensation d'une diminution équivalente des subventions accordées à l'Agenda 21. Cela ne semble pas adéquat au Conseil administratif, d'autant plus que l'Agenda 21 est bien sûr fortement impliqué dans le plan climat. Nous verrons cela à partir du mois de février 2022. L'ensemble de l'administration sera impliquée dans ce plan, mais le Service Agenda 21 – Ville durable y jouera un rôle extrêmement important.

Nous ne remettons donc pas en cause la hausse de la subvention destinée à l'association Le Trialogue, comme vous le voyez sur notre amendement 2, Mesdames et Messieurs. Ce financement reste inchangé – sauf que nous rétablissons les 96 000 francs destinés à l'Agenda 21, avec une coupe dans la subvention de l'OSEO Genève en guise de compensation.

Cette coupe correspond en fait à la hausse de la subvention votée l'année passée en faveur de l'OSEO pour un projet très spécifique, vous vous en souvenez. Nous avons entamé des discussions avec cette association sur ledit projet en cours. Il y a eu certaines difficultés pour sa mise en place et l'OSEO nous a fait parvenir une lettre tout à fait correcte nous disant qu'elle renonçait à cette hausse de la subvention pour l'année prochaine, parce qu'elle voulait faire une évaluation précise des résultats par rapport à la subvention votée l'année passée et aux travaux entamés par la suite. Je crois que l'ensemble des groupes – ou en tout cas les chefs de groupe – ont reçu ce courrier.

En résumé, la subvention destinée à l'association Le Trialogue est donc maintenue, le montant des subventions de l'Agenda 21 est rétabli et la compensation est prise dans la subvention de l'OSEO, qui avait été augmentée l'année passée.

M. Ahmed Jama (S). Depuis vingt-cinq ans, Le Trialogue lutte pour réduire les effets collatéraux du chômage et permet aux personnes concernées de se recentrer sur un projet de recherche d'emploi ou de réinsertion professionnelle. L'augmentation de 96 000 francs de sa subvention demandée par la commission des finances et le Conseil administratif permettra essentiellement d'assurer sa pérennisation en créant et en professionnalisant un poste de secrétaire général, afin de garantir la transition de la gouvernance en reprenant le flambeau de l'actuelle présidente Doris Gorgé, comme le recommandait l'audit de 2020.

Il s'agit d'assurer à une nouvelle génération la poursuite d'un travail de professionnels spécialistes et de bénévoles dans un cadre associatif fonctionnel et efficace, de continuer à offrir des prestations, un accueil et une écoute de qualité accessibles et gratuits à l'ensemble de la population face à des décisions administratives et juridiques complexes, de continuer à offrir un savoir-faire spécialisé en matière de recours juridique, d'assurances sociales – assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI), assurance-chômage (AC), prestations complémentaires, aides sociales financières de l'Hospice général et du Service cantonal des prestations complémentaires. Le Parti socialiste reconnaît le travail essentiel et important de l'association Le Trialogue. Nous rendons d'ailleurs hommage à M^{me} Gorgé et à son mari pour tout ce qu'ils ont donné à la collectivité publique.

Nous remercions également le Conseil administratif d'avoir su accepter et reprendre cet amendement qui nous est cher. Le Parti socialiste accepte l'amendement 2 du Conseil administratif avec la nouvelle compensation proposée.

Mis aux voix, l'amendement 2 est accepté sans opposition (72 oui et 1 abstention).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction,

politique publique 54, Famille et jeunesse,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Europe-Charmilles, page 46, Subventions).

Tous les départements.

Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Le président. L'amendement 3, qui fait toujours partie des amendements déposés par le Conseil administratif, demande une diminution de 200 000 francs de la subvention destinée à l'association Europe-Charmilles, ce qui ramènerait l'augmentation de 250 000 francs de cette subvention votée en commission des finances à une augmentation de 50 000 francs. La compensation serait faite par une augmentation équivalente de 200 000 francs du groupe de comptes 31 pour l'ensemble des départements, ce qui correspondrait à une annulation partielle de la compensation par coupes prévue dans ce chapitre.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Une association est un regroupement de plusieurs personnes qui décident de mettre en commun des moyens pour exercer une activité communautaire. Or l'association Europe-Charmilles est dirigée par une seule personne: un président qui montre un engagement très important envers les jeunes du quartier, mais qui est seul à décider, organiser et diriger selon sa propre manière de concevoir l'aide que nécessite chaque jeune.

La fonction éducative de son association vise à remplacer celle de l'Etat qui, selon lui, pousse les jeunes à l'aide sociale par manquement à leurs obligations. Il ne se coordonne pas avec les autres acteurs pourtant bien ancrés dans le quartier, tel le Forum de Saint-Jean, pour partager ses difficultés ou s'enrichir par la connaissance des autres. Qui remplacera ce président, s'il devait s'arrêter pour des raisons propres au parcours d'une vie privée? Sa vision personnelle de l'avenir des jeunes, de leur développement en termes de formation et d'orientation professionnelle, remplace selon lui la mission éducative du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Si nous saluons l'engagement de cette personne, nous ne pouvons pas donner une subvention aussi importante à une association qui ne réunit pas tous les critères d'attribution. Nous encourageons l'association Europe-Charmilles à s'organiser de manière plus éthique et à se réunir avec ses pairs afin de partager

ensemble les difficultés du quartier, car il est nécessaire de grouper les forces pour mieux faire face à la problématique des jeunes aux Charmilles. Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts vous demande de ne pas soutenir cet amendement... (*Brouhaha.*)

Une voix sur les bancs des Verts. On soutient la diminution de la subvention!

M^{me} Ana Maria Barciela Villar. Excusez-moi, oui, bien sûr! Pardon pour mon lapsus. Nous soutenons effectivement l'amendement 3 du Conseil administratif visant à la diminution de la subvention de l'association Europe-Charmilles, car cette dernière ne répond pas aux critères d'une vie associative ni d'un vrai projet associatif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutient évidemment cet amendement présenté par le Conseil administratif et se range à son avis. L'association Europe-Charmilles fait un excellent travail sur le terrain et il est très important de lui confirmer notre soutien. Il y a des difficultés dans ce quartier. Bien sûr, la Ville agit, mais les associations sont très près des «clients», allais-je dire, à savoir de ceux pour qui on doit agir sur le terrain, jeunes et moins jeunes. Elles ont des liens avec cette population, c'est ça qui est important. Telle est la raison pour laquelle nous vous invitons toutes et tous à soutenir cet amendement repris par le Conseil administratif (*sic*). Je vous en remercie.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical a refusé en commission des finances de mettre 250 000 francs pour augmenter la subvention destinée à l'association Europe-Charmilles, parce que son projet avait été discuté à plusieurs reprises en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui avait refusé ledit projet par 14 non sur 15 voix parce qu'il n'était pas abouti. On nous en avait présenté une première mouture, puis une deuxième. Par conséquent, le Parti libéral-radical acceptera la diminution de subvention demandée dans l'amendement 3 du Conseil administratif, puisqu'il n'y a tout simplement rien à l'autre bout, pour l'instant.

Mis aux voix, l'amendement 3 est accepté à l'unanimité (71 oui).

Tous les départements.

Groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance,

politique publique 54, Famille et jeunesse,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Le président. L'amendement 4, qui fait toujours partie des amendements déposés par le Conseil administratif, est double. Il demande une augmentation totale de 2 750 000 francs correspondant à l'indexation au renchérissement du coût de la vie des échelles de traitement du personnel de la Ville de Genève à hauteur de 2 130 000 francs, d'une part, et du personnel des structures d'accueil de la petite enfance à hauteur de 620 000 francs, d'autre part.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je prends rapidement la parole, parce que j'aimerais souligner qu'il s'agit d'une obligation statutaire. Nous allons bien sûr examiner, au début de janvier 2022, quelle est la situation exacte par rapport à cette augmentation. Nous estimons aujourd'hui que celle-ci devrait tourner autour de 0,5% depuis la dernière augmentation, ce qui correspond à un total de 2 750 000 francs. C'est un montant estimatif, tant pour la petite enfance que pour les employés de la Ville de Genève. Nous avons ajouté cet amendement 4, car il s'agit évidemment d'une somme importante. Par sincérité budgétaire, nous inscrivons au projet de budget 2022 ces 2,75 millions de francs qui répondent à une obligation statutaire.

Mis aux voix, l'amendement 4 est accepté par 70 oui contre 4 non.

*Département des finances, de l'environnement et du logement.
Page 4, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,
politique publique 76, Lutte contre la pollution environnementale,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Subventions plan climat, page 33,
Subventions).*

Le président. L'amendement 5, qui fait toujours partie des amendements déposés par le Conseil administratif, demande une augmentation de 300 000 francs de la ligne de subventions pour le plan climat.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). S'il y a une urgence mondiale, c'est bien l'urgence climatique! Notre cheffe de groupe Brigitte Studer l'a dit à juste titre dans sa déclaration: nous sommes devant des enjeux climatiques énormes, c'est une course contre la montre, il nous faut passer à la vitesse supérieure. Notre Ville se doit de contribuer à la réflexion et aux actions entreprises sur les possibilités de faire baisser notre consommation d'énergie – et cela, en réorganisant la mobilité, en rénovant les bâtiments, en végétalisant et en adoptant toute autre mesure dans ce sens. Nous savons que le Conseil administratif va nous présenter les pistes de son plan climat ce printemps. Il faut lui donner les moyens de présenter de bons projets, radicaux et rapides, pour accélérer la transition écologique. C'est pourquoi Ensemble à gauche soutient fortement l'augmentation de cette ligne budgétaire et attend avec impatience les propositions du Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M. Denis Ruysschaert (Ve). Bonjour... pour la deuxième fois! 300 000 francs pour le plan climat, c'est 2,3 dix-millièmes des charges totales de la Ville de Genève, qui s'élèvent à 1,3 milliard de francs. 300 000 francs pour le plan climat, c'est 1,5 franc par Genevois. 300 000 francs pour le plan climat, c'est augmenter de 2,3% les subventions monétaires liées au Service Agenda 21 – Ville durable, qui inclut l'aide sociale et la protection de l'environnement. 300 000 francs pour le plan climat, c'est 46% de l'ensemble des fonds actuels pour l'environnement, la protection de la biodiversité, la lutte contre le dérèglement climatique. Ajouter 300 000 francs pour le plan climat, c'est en fait quadrupler les subventions actuelles – faméliques – de 100 000 francs liées à ce programme.

Que nous disent ces chiffres? Tout d'abord, que 300 000 francs, c'est quand même assez peu par rapport au projet de budget 2022 de la Ville de Genève – mais aussi que 300 000 francs, c'est important, car les finances visant à protéger l'environnement, et particulièrement le climat, ont été délaissées. Or nous

sommes actuellement dans la situation suivante: en 2020, le Conseil municipal – c’est-à-dire nous-mêmes – a décrété l’urgence climatique. Le Conseil administratif nous proposera en 2022 un plan climat qui nécessitera évidemment des moyens. Pourtant, le projet de budget 2022 actuel ne propose rien – mais vraiment rien – pour le volet climatique et plus généralement environnemental. Ces 300 000 francs, c’est donc un minimum.

On va nous dire: «Au vu des besoins pour l’adaptation et la limitation au changement climatique, est-il bien sérieux de se limiter cette année à ce montant si modeste? Peut-on vraiment faire quelque chose avec une somme qui représente 1,5 franc par habitant?» Là, nous les Verts, nous disons que la lutte contre le changement climatique est aussi et surtout une lutte pour créer du lien social, contre l’individualisme effréné. C’est une lutte pour la sobriété, contre le consumérisme. C’est une lutte pour le bien-vivre, le rire et le partage. Dans ce sens, avec 300 000 francs on peut en réalité faire beaucoup de choses. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, le réchauffement climatique frappe les villes. Il frappe en particulier les quartiers peu arborisés, par exemple les Pâquis. Les inégalités climatiques sont une réalité, notamment à Genève, dont le rythme et le mode de vie, s’ils devaient être appliqués à l’ensemble du monde, nécessiteraient trois planètes pour être maintenus. En Suisse, les réalités sont là. Elles sont devant nous, elles sont face à nous, elles sont là maintenant. La température a augmenté de 1,8 degré en Suisse, c’est-à-dire beaucoup trop. Effectivement, 300 000 francs, ce n’est pas – et de loin – suffisant, mais c’est déjà beaucoup et c’est ce qu’il faut ajouter au plan climat. Le Parti socialiste votera donc oui à cette augmentation significative des subventions pour le plan climat.

M. Vincent Schaller (UDC). Au nom de l’Union démocratique du centre, je voulais juste rappeler l’audition de M^{me} Perler en commission des finances. Elle nous a indiqué que le budget d’entretien des immeubles propriétés de la Ville était insuffisant et que, pour les entretenir, il faudrait un montant supplémentaire de 8 millions de francs. Une fiche d’arbitrage à ce sujet a été présentée par le département de M^{me} Perler au Conseil administratif, qui a refusé cette augmentation du budget d’entretien des immeubles de 8 millions de francs pour cause de contraintes budgétaires. M^{me} Perler reconnaît que des immeubles mal entretenus, c’est des investissements supplémentaires dans le futur. L’Union démocratique du centre préférerait voir concrètement ces 300 000 francs dans le budget d’entretien des immeubles, plutôt que dans l’Agenda 21.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). J'interviens très rapidement afin de donner la position du Parti démocrate-chrétien, qui sera favorable à ce soutien de 300 000 francs pour la lutte contre le changement climatique. J'en profite pour vous dire par la même occasion, Mesdames et Messieurs, que nous souhaitons présenter par la suite un amendement qui proposera 320 000 francs supplémentaires destinés à la lutte pour le climat. Comme l'a dit mon préopinant vert, c'est une goutte d'eau dans l'océan. Nous sommes totalement d'accord avec cette analyse et nous soutiendrons, bien entendu, l'amendement 5 du Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'aimerais juste répondre à M. Schaller: l'un n'empêche pas l'autre! La problématique sur laquelle discute le Conseil administratif, c'est qu'effectivement les exigences d'entretien de nos immeubles sont dues au fait qu'ils n'ont pas été rénovés. Mais il faut d'abord y voir clair sur l'ensemble des projets d'investissement pour la rénovation de nos bâtiments. On ne va pas en rajouter une couche! Le Conseil municipal nous demande de faire preuve de responsabilité et c'est ce que nous faisons. Il est vrai qu'aujourd'hui, vu l'état dans lequel se trouve notre patrimoine administratif et financier, son entretien entraîne des frais conséquents. Par contre nous avons également toute une série d'investissements pour des rénovations. C'est une fois que nous aurons vu ces rénovations dans leur ensemble, avec leurs effets, que nous reviendrons éventuellement, si cela est nécessaire – nous pensons que non, mais on verra bien –, pour demander une augmentation ou une réadaptation de ces budgets dans les années futures.

Mis aux voix, l'amendement 5 est accepté par 51 oui contre 17 non (6 abstentions).

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel (SEC),

politique publique 32, Culture, autres,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande (OSR), page 38, Subventions).

Le président. L'amendement 6, qui fait toujours partie des amendements déposés par le Conseil administratif, demande une augmentation de 315 700 francs correspondant au rétablissement du montant initial de la subvention destinée à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), diminuée en commission des finances.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je voulais prendre la parole sur les subventions pour le plan climat mais, comme la musique mène à tout, je dérive sur le rétablissement de la subvention de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Je crois que tous les membres de la commission des finances se sont rendu compte que c'était une évidence. C'est la politique de la gauche, de demander de nouvelles subventions pour des groupes ou des associations qu'elle aime à chérir. Néanmoins, aller puiser systématiquement des compensations dans la subvention de l'OSR a conduit à un résultat catastrophique, à savoir une coupe totale de plus de 315 000 francs.

La commission des finances dans son ensemble a donc évidemment rédigé un amendement déclaratif – ce qui signifie qu'il revient au Conseil administratif de l'accepter sans compensation – pour rétablir la subvention de l'OSR. Tous les groupes – à l'exception des Verts – ont effectivement trouvé qu'on ne pouvait pas couper la tête à l'OSR, qui est l'orchestre-phare de Genève et qui fait un travail remarquable, non seulement sur le plan musical, mais également au niveau pédagogique. En effet, l'OSR mène des actions pour les personnes âgées, par exemple, ou dans tellement d'autres domaines qu'on aurait vraiment été considérés non seulement comme des coupeurs de têtes, mais comme des coupeurs d'orchestre – un orchestre qui fait la fierté de Genève!

Il est bien évident que le Parti libéral-radical acceptera l'amendement 6 du Conseil administratif pour rétablir cette subvention. Je pense que tous les groupes politiques feront de même... Bon, les Verts, on ne sait pas, parce qu'ils ont souvent tendance à s'obstiner – surtout quand il s'agit de l'OSR!

Comme nous l'ont très clairement indiqué les responsables de l'orchestre en commission, son subventionnement est régi par deux statuts: les normes du Canton et celles de la Ville. Or le statut cantonal autorise l'OSR à avoir une réserve financière, qui nous a été présentée en toute transparence. Cela permet à l'OSR, en cas de difficulté, de subvenir à ses frais pendant quatre mois, je crois, ce qui est une règle conforme aux dispositions cantonales et même demandée par le Canton. Il était donc tout à fait injuste de vouloir punir cet orchestre, en quelque sorte, parce qu'il respecte les règles du Canton!

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que la subvention totale de l'OSR est accordée à parts égales par le Canton et par la Ville. De plus, cette coupe dans la part de la Ville aurait été un fort mauvais signal donné au Canton qui, vu sa difficulté budgétaire actuelle, se serait peut-être empressé de faire la même chose. Par conséquent, nous soutenons évidemment l'OSR, qui est une fierté pour Genève! Vive l'OSR! (*Applaudissements.*)

M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S). Le Parti socialiste a voté en commission des finances cet amendement pour le rétablissement de la subvention de l'OSR. Cela pourrait sembler surprenant, étant donné que le Parti socialiste avait proposé

plusieurs diminutions de la subvention de l'OSR comme compensations pour certains autres amendements qu'il avait déposés. Mais le Parti socialiste avait déjà signalé au préalable que cela ne constituait nullement un désaveu du travail de l'OSR, qui est un acteur culturel remarquable et surtout un employeur responsable. Nous avons donc souhaité que le Conseil administratif reprenne les augmentations de subventions proposées par le Parti socialiste à son compte. Pour cette raison, le Parti socialiste soutiendra le rétablissement de la subvention de l'OSR. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure dans mon intervention introductive, les coupes décidées en commission des finances étaient parfaitement inadéquates. L'OSR a eu la gentillesse, dirais-je, de venir nous présenter ses activités et ses comptes. En retour, certains ont puisé dans son escarcelle pour donner des subventions à de nouvelles associations – enfin, à leurs petits copains, comme d'habitude! Je trouve – et le Mouvement citoyens genevois avec moi – cette manière de faire parfaitement inadéquate, d'autant plus que l'OSR a joué le jeu, puisque ses représentants sont venus présenter ses comptes.

Je le rappelle, la réserve de l'OSR ne provient ni de la subvention de la Ville ni de celle du Canton, mais d'un don d'une fondation bien connue, comme poire pour la soif pour des programmes futurs ou des réserves. Par conséquent, il aurait été tout à fait inadéquat de demander à l'OSR de rembourser un avoir qui lui vient d'un sponsor ou d'un mécène, d'autant plus que cet orchestre s'engage fortement dans la recherche de fonds privés et en obtient beaucoup depuis passablement de temps, ce qui est tout à son honneur. Il était donc parfaitement inadéquat de vouloir diminuer sa subvention de base et je vous invite bien évidemment à voter cet amendement du Conseil administratif pour la rétablir, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Pour les Verts, ce rajout de 315 700 francs à la subvention de l'OSR n'est pas anodin. En effet, en commission, toutes et tous – ou du moins la majorité des commissaires – ont été d'accord de couper dans le budget de subventionnement de l'OSR, lequel possède, je le rappelle, 8,7 millions de francs de réserve. Nous nous imaginions donc que les autres groupes nous suivraient pour couper des montants raisonnables dans la subvention de l'OSR et les réattribuer aux musiques actuelles, par exemple – ce qui a été fait.

Cependant, les montants réattribués se sont ensuite accumulés – ce n'étaient plus nos amendements – toujours avec cette même compensation par une coupe dans la subvention de l'OSR. A un moment donné, c'était l'open bar: on veut ça en plus? Alors pas de souci, coupons à l'OSR! Au final, ces coupes ont atteint un

total de 315 700 francs, toutes dirigées contre l'OSR. Alors, quelle hypocrisie que le dernier amendement déclaratif voté par tous les commissaires à l'exception des trois Vertes et Verts, en faveur du rajout sans compensation de 315 700 francs à la subvention de l'OSR! Un montant que l'on retrouve ici, dans l'amendement 6 du Conseil administratif.

Oui, nous les Vertes et les Verts, nous nous insurgeons contre cette manière de procéder. Il s'agit d'avoir un minimum de cohérence. Toutes et tous doivent faire des efforts. Au vu des réserves astronomiques de l'OSR – 8,7 millions de francs, quand d'autres orchestres ont 1700 francs sur leur compte – nous avons naïvement pensé que ce premier raccord de coupes n'allait pas aboutir à ça: le rajout final de ce qui a été coupé dans un département, voire plus encore, alors que tous les autres départements ont fait des efforts.

On doit changer de paradigme. On doit s'atteler à intégrer l'urgence climatique dans notre budget. (*Réactions dans la salle.*) Le revoir dans son ensemble... et arrêter de toujours revenir à ce que nous connaissons. Toutefois, notre magistrat vert ne peut faire ce travail seul. Ils sont cinq au Conseil administratif, et nous sommes 80 élus. Un budget vert, c'est un budget qui prend en compte la planète et l'urgence climatique, qui cherche à rééquilibrer les richesses et ne met pas de côté les plus démunis de notre pays – ni ceux de l'autre bout du monde – et qui tient compte de la diversité, notamment culturelle. Un budget vert, c'est un budget d'avenir. Mais si on veut en avoir un, d'avenir, c'est aujourd'hui qu'il faut s'en occuper et changer drastiquement.

Dans ce cadre, il faut revoir la répartition des subventions dans le domaine de la culture, non pas en coupant mais en partageant mieux. Oui, les gros vont devoir faire des efforts aussi. La décroissance, c'est pour tout le monde, même si l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creuse encore, on le voit avec la crise provoquée par le Covid-19. L'OSR, fondation de droit privé, est l'organisme qui reçoit le plus de subventions de la part de la Ville de Genève: 9,4 millions de francs par an, c'est trop! Et ce n'est pas seulement nous qui le disons, c'est aussi les responsables de l'orchestre eux-mêmes, puisqu'ils ont réussi à thésauriser environ 1 million de francs par an depuis un certain temps, jusqu'à accumuler ces 8,7 millions de francs de réserve.

Pour information, bien que nous ne soyons pas tous d'accord là-dessus, le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève ne permet pas d'accumuler plus de trois mois de charges en réserve sur les subventions publiques. Or ici, l'OSR accumule entre quatre et cinq mois de charges, on l'accepte et il bénéficie d'un traitement privilégié. Ce n'est pas acceptable. Nous ne souhaitons pas couper la tête de l'OSR, contrairement à ce que suggérait M^{me} Roulet, mais juste la queue de la cerise de son gros gâteau. Nous les Verts et les Vertes, nous ne voterons pas ce rajout de 315 700 francs. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Altenbach (UDC). L'OSR dispose de fonds propres qui s'élèvent à 8,7 millions de francs. Ses comptes sont régulièrement contrôlés par les départements des finances respectifs de la Ville et de l'Etat. La subvention annuelle de la Ville en faveur de l'OSR, comme celle de l'Etat, est de 9,4 millions de francs. On peut donc se demander si les économies de 8,7 millions de francs de l'OSR contreviennent au règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève. Doit-on remettre en question le niveau de la subvention? Pas vraiment. On l'a dit précédemment, d'autres subventions ont été révisées à la hausse – et cela, au détriment de l'OSR. Certes, il faut constater que l'OSR subit un phénomène de volatilité de ses spectateurs, malgré une stabilité de 300 abonnés et un taux de remplissage des salles inchangé – mais les gens se décident tardivement.

L'Union démocratique du centre regrette l'agressivité des Verts à l'endroit de l'OSR, qui est totalement gratuite. Elle saisit ici l'occasion de remercier le Conseil administratif d'avoir repris l'amendement qu'elle avait présenté en commission des finances pour rétablir les 315 700 francs de la subvention de l'OSR.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Pour Ensemble à gauche, le débat sur les subventions de l'OSR a pu être public. Il ne s'agit pas pour nous de remettre en question la qualité du travail musical de cet orchestre ni des musiciens engagés en son sein. Il est évident que nous soutenons aussi l'OSR. En même temps, nous nous sommes interrogés quant au fait que la Ville participe de manière forte – et le Canton aussi – à son subventionnement, alors qu'il dispose de toute cette réserve supplémentaire. Nous avons pu voir que les règles de subventionnement ne sont pas les mêmes entre le Canton et la Ville, mais ce n'est pas très clair pour nous. Voilà la raison pour laquelle nous avons estimé en commission qu'il était tout à fait justifié de proposer de meilleurs financements, c'est-à-dire une autre répartition des subventions culturelles en utilisant aussi des fonds destinés à l'OSR.

A présent, nous sommes dans un autre contexte. Il ne s'agit pas pour nous de punir l'OSR en raison d'une situation qui n'est pas assez claire à nos yeux. Nous ne nous opposerons donc pas au rétablissement de sa subvention. Toutefois, nous nous abstenons lors du vote de cet amendement. Nous souhaitons surtout que ce dossier nous soit présenté de manière plus claire l'année prochaine, afin de savoir quel est le montant que l'OSR peut avoir comme réserve acceptable et à partir de quelle limite il le dépasse. Cela, non pas pour diminuer la subvention du Canton ou celle de la Ville, mais afin de ne pas nous retrouver face à la même situation dans une année.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra, bien évidemment, le rétablissement de la subvention de l'OSR. Nous saluons d'ailleurs le travail de ce dernier également dans la gestion de ses finances, laquelle est toujours prudente.

En revanche, nous voulons relever un paradoxe qui ne nous semble pas admissible: le département de la culture et de la transition numérique considère apparemment que la réserve de l'OSR est acceptable, parce qu'on appliquerait dans ce cas-là la réglementation cantonale qui est plus souple que la réglementation municipale envers les entités subventionnées en matière de réserves financières. On aboutit ainsi à une situation choquante qui illustre une inégalité de traitement inacceptable à nos yeux, à savoir que les petites associations qui reçoivent une subvention uniquement de la Ville sont finalement traitées de manière plus défavorable en matière de réserves que les institutions qui reçoivent une subvention à la fois de la Ville et du Canton. Certaines des associations subventionnées seulement par la municipalité se voient obligées en fin d'année de restituer 2000 ou 3000 francs, ce qui les met parfois très à mal dans leur fonctionnement.

Nous attendons donc de la part du département de la culture et de la transition numérique une clarification par rapport à ce double traitement et des éclaircissements pour que l'égalité de traitement soit en tout cas respectée envers toutes les entités subventionnées par la Ville de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis désolé de reprendre une deuxième fois la parole, mais il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre! Mesdames et Messieurs, certains d'entre vous sont en train de punir ceux qui ont bien travaillé, ceux qui font l'effort de trouver des financements privés au-delà des subventions octroyées par les collectivités publiques. C'est ça que vous voulez? J'ai de la peine à le comprendre de la part des Verts, puisqu'ils vont s'opposer au rétablissement de la subvention de l'OSR.

Pour une fois qu'on a affaire à une institution qui reçoit une subvention équivalente – ou presque – de la Ville et de l'Etat et qui fonctionne bien, il est évidemment logique qu'on applique les règles du Canton. Cela ne veut pas dire que la Fondation de l'OSR peut gaspiller ou thésauriser; elle n'a pas thésaurisé l'argent de la Ville ou de l'Etat, elle a de l'argent en réserve versé par des fondations privées! Vous voulez que je vous donne leurs noms? Vous les connaissez tous! Vous transmettez mes propos à M^{me} Wuest, Monsieur le président, puisque c'est elle qui a osé dire cette contrevérité – j'avais envie d'employer un autre mot, mais je vais en rester à «contrevérité». Alors, ne venez pas dire que la Fondation de l'OSR a thésaurisé les subventions de la Ville pour avoir des réserves! Non! C'est de l'argent qui a été versé par ces fondations pour des réserves et

des programmes spécifiques hors subventions de la Ville et de l'Etat. Arrêtez de raconter des choses fausses et de punir ceux qui travaillent bien pour chercher des subventions extérieures!

Je crois que refuser le maintien de la subvention de l'OSR est une fausse bonne idée – tout ça pour donner des subventions à de nouvelles associations vertes ou socialistes! Non! C'est une mauvaise manière de fonctionner, je la dénonce et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à rétablir ces 315 700 francs dans la subvention de l'OSR qui les mérite bien, pour son rayonnement international.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je pense qu'il y a quelques malentendus qu'il faut dissiper. Je vais donc d'abord clarifier les questions réglementaires et normatives, dirais-je, avant de préciser aussi les enjeux de politique culturelle.

Je commence par l'aspect réglementaire. Là-dessus, je donne raison aux critiques. Nous avons effectivement un règlement municipal sur les subventions, qui ne relève d'ailleurs pas du seul département de la culture, mais qui est un règlement du Conseil administratif. Il est en vigueur depuis de longues années, avant même que j'arrive à mes fonctions actuelles. Ce règlement municipal donne un certain nombre de règles, à juste titre, et il est effectivement assez strict en matière de réserves financières des entités subventionnées, ce qui peut conduire à des situations un peu difficiles pour des petites entités qui doivent parfois faire des restitutions.

Il faut aussi tenir compte du fait que la Ville est soumise à des règles légales beaucoup plus strictes que le Canton. Même si on peut établir des conventions de subventionnement pluriannuelles – ce que nous faisons, bien sûr, notamment avec l'OSR – la loi sur l'administration des communes (LAC) ne nous autorise pas vraiment à permettre aux subventionnés de «lisser», en quelque sorte, leur gestion financière sur l'ensemble de la durée de la convention, soit sur trois, quatre ou cinq ans. Il en va différemment au Canton, en revanche, par le biais des lois qu'il vote. En effet, pour les grandes subventions – en tout cas celles de plus de 200 000 francs par an, comme dans le cas de l'OSR – la fameuse loi sur les indemnités et les aides financière de l'Etat (LIAF) permet aux conventionnés de gérer leur situation financière sur plusieurs années, et c'est très heureux. Cela leur permet, par exemple, d'absorber une année plus difficile avec le résultat de l'année suivante.

En Ville de Genève, nous avons l'obligation légale d'examiner chaque année la situation de chaque entité subventionnée, qu'elle soit minuscule ou gigantesque.

Je le regrette, car non seulement cela augmente le travail des services municipaux, mais cela augmente également le travail des entités subventionnées et ne permet justement pas d'avoir cette souplesse – qui me paraît pourtant extrêmement sensée – sur l'ensemble de la durée de convention.

Il faut toutefois comprendre que le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève, qui est trop strict à mon goût sur la question des réserves financières, ne vient pas de nulle part. Il peut s'avérer problématique dans certains partenariats entre le Canton et la Ville – et heureusement que nous en avons! – pour le subventionnement d'entités culturelles. Vous vous rappelez, Mesdames et Messieurs, que lors de l'épisode difficile de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) en 2015 beaucoup de ces partenariats ont été levés. Mais celui de l'OSR a subsisté, de même que celui du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), par exemple.

Il a bien fallu faire un choix, à un moment donné, pour que l'entité subventionnée ne soit pas confrontée à un conflit de normes entre le Canton et la Ville, pour ainsi dire. De ce fait, contrairement à ce qu'a dit M^{me} Wuest, le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève est très clair sur ce point: pour les cas de co-subventionnement avec le Canton, ce sont les normes cantonales qui s'appliquent, puisque derrière la subvention il y a une loi votée par le Grand Conseil qui rend tout ça parfaitement licite – je parle bien du cadre réglementaire légal et normatif. Et donc, dans le cas de l'OSR, il y a une convention votée par le Grand Conseil sur la base de la LIAF, ce qui permet à cet orchestre de gérer sa situation financière sur la durée de ladite convention.

En revanche, la LIAF est aussi très stricte sur les restitutions en fin de convention. S'il y a un solde positif à l'issue des quatre ans, il y a une restitution au prorata des subventions versées pendant cette période. Cela a d'ailleurs été fait à l'échéance de la convention précédente, qui s'est terminée à la fin de l'année 2020, puisque l'OSR a restitué des montants financiers au Canton et à la Ville de Genève conformément aux règles. Sur le plan normatif, la situation est donc parfaitement réglo, si vous me passez l'expression.

Cela étant, même si notre carcan légal municipal est plus strict que le carcan cantonal – comme toujours, malheureusement, et ça devient absurde dans le contexte genevois en général – une révision du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève est prévue, ce qui nous permettrait potentiellement – si le Conseil administratif le confirme, évidemment – d'être un peu plus souples sur la question des réserves financières.

En effet, que les entités subventionnées aient des réserves est plutôt une bonne chose. Je vous informe d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, qu'à en juger par ce que je vois chez mes collègues des autres municipalités du pays la tendance générale au sein des villes suisses est d'être plutôt plus tolérantes en matière de

réserves financières des subventionnés – surtout dans le contexte de la crise due au Covid-19. Cela leur permet d'absorber des chocs et d'éviter de devoir trop vite se tourner vers la collectivité subventionnante pour appeler au secours, ce qui impliquerait d'entamer des procédures compliquées pour la délivrance de crédits complémentaires – si c'est justifié, bien sûr.

Evidemment, ces réserves supplémentaires doivent être définies et cadrées. Elles doivent répondre à des critères et faire l'objet de contrôles. Mais je pense que le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève évoluera dans ce sens-là. Voilà pour l'aspect réglementaire.

J'en viens maintenant au cas de l'OSR. C'est paradoxal: l'OSR vient présenter sa situation financière à la commission des finances, et on le punit en le privant de moyens! Sa réserve est tout à fait conséquente, c'est un fait, on ne va pas le nier. Mais elle correspond à quatre mois et demi de charges annuelles par rapport à l'ensemble du budget de l'orchestre, ce qui, de ce point de vue, est parfaitement raisonnable. Certes, les millions de francs impressionnent, mais ils s'expliquent par le fait qu'il s'agit d'une grande entité comportant de nombreux musiciennes et musiciens, qui a de nombreux projets et qui porte haut l'étendard de Genève ici et ailleurs.

Je rappelle que l'OSR est l'une de nos meilleures cartes de visite en matière d'offre culturelle genevoise en Suisse et à l'étranger, et qu'il a un public extrêmement nombreux. Il est vrai que les gens s'abonnent moins, mais c'est le cas pour toutes les institutions culturelles. Regardons ce qu'il en est en ce moment: jeudi dernier, si je me rappelle bien, il y avait un concert donné à guichets fermés par l'OSR au Victoria Hall. C'est aussi l'un des orchestres qui se sont le plus adaptés pendant la pandémie de Covid-19 en jouant en plein air, à Genève-Plage et en d'autres lieux. D'ailleurs, à ma connaissance et si mon souvenir est bon, l'OSR n'a pas eu besoin de demander des indemnisations en raison du Covid-19, justement parce que sa situation financière est saine.

Je rappelle aussi que c'est un orchestre qui doit remplir plusieurs fonctions: c'est à la fois un orchestre symphonique autonome et l'orchestre lyrique au service de notre autre institution-phare qu'est le Grand Théâtre. Cela ajoute une contrainte de fonctionnement. Si l'OSR a eu des années bénéficiaires, ces dernières années, c'est parce que ses responsables étaient en train de réfléchir à leur stratégie future par rapport au nombre de musiciens et de musiciennes et que ces effectifs vont augmenter – ainsi que le niveau qualitatif des instruments.

Tout ça pour dire que nous devons être fiers du travail que fait l'OSR. Quant à moi, je trouve qu'il est tout à fait regrettable et même toxique d'opposer tout le temps – comme le font certains et certaines – les grands et les petits, les artistes indépendants et les institutions. Le plus grand employeur d'artistes en général, c'est justement les institutions. On ne peut que se féliciter que l'OSR,

par exemple, paie correctement ses musiciennes et musiciens. Cela doit évidemment servir de modèle pour d'autres entités musicales, notamment dans les musiques actuelles.

D'ailleurs, les besoins des musiques actuelles seront heureusement bien couverts l'année prochaine. Il y a en tout cas une belle progression de leur subventionnement dans ce projet de budget 2022 puisque, entre les montants proposés par le Conseil administratif et les amendements complémentaires de la commission des finances, il y aura 300 000 francs de plus pour les musiques actuelles, si tout est voté aujourd'hui. C'est une excellente nouvelle, car cela permet d'améliorer aussi la rémunération des artistes actifs dans les musiques actuelles et de rejoindre ainsi une situation plus satisfaisante. J'aimerais donc insister sur la nécessité de ne pas opposer les besoins. En diminuant les moyens de l'OSR, Mesdames et Messieurs, vous n'améliorez en rien la situation des musiques actuelles.

J'en viens à un dernier point. J'ai souvent entendu dire: «Ah, mais si on coupe dans la subvention de l'OSR – c'est d'ailleurs la même chose au Grand Théâtre – il est facile de trouver l'argent chez les privés.» Alors ça, c'est un grave malentendu, Mesdames et Messieurs! L'OSR ou le Grand Théâtre – ou encore le MAMCO, par exemple, pour citer un autre acteur culturel – trouvent pas mal de moyens chez les privés, une tendance plutôt en augmentation ces dernières années et on peut les en féliciter. Mais s'il y a une chose que les partenaires privés ne font pas, c'est de compenser des coupes décidées par le secteur public. Les partenaires privés veulent financer des projets concrets, des améliorations, des développements, des opérations spécifiques – mais certainement pas pallier des choix politiques à courte vue que pourrait faire une collectivité publique. Par conséquent, je vous encourage à voter à une large majorité cet amendement du Conseil administratif. Merci! (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Mis aux voix, l'amendement 6 est accepté par 49 oui contre 18 non (7 abstentions).

(*Applaudissements.*)

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel (SEC),

politique publique 32, Culture, autres,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Liederkrantz Concordia, page 38, Subventions).

Le président. L'amendement 7, qui fait toujours partie des amendements déposés par le Conseil administratif, demande une augmentation de 15 000 francs correspondant à la hausse de la subvention destinée à la chorale Liederkrantz Concordia votée en commission des finances. Cette subvention passerait ainsi de 15 000 à 30 000 francs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je dirai trois mots concernant cette chorale. Comme vous le savez sans doute tous, Mesdames et Messieurs, les chorales ont bien sûr énormément souffert à cause du Covid-19. Il est un peu difficile de se protéger du Covid-19 en chantant! La chorale Liederkrantz Concordia redémarre bien et fonctionne bien. Elle a besoin d'un petit coup de pouce. Je précise que c'est une chorale mixte, il n'y a donc pas de problème de ce côté-là... Je vous invite à accepter ce petit coup de pouce pour cette chorale, de façon à ce qu'elle puisse continuer de nous enchanter par ses concerts. Merci!

M. Matthias Erhardt (Ve). L'accès à la culture, ce n'est pas seulement pouvoir aller au concert voir des musiciens et des musiciennes faire de la musique, c'est aussi – et surtout – pouvoir en faire soi-même. Les Vertes et les Verts sont très attachés à la culture en général et nous soutenons donc cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 7 est accepté par 68 oui contre 1 non (1 abstention).

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance et vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons nos travaux à 14 h.

Séance levée à 12 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4718
2. Communications du Conseil administratif	4718
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4718
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D). Suite du premier débat et deuxième débat	4718
5. Propositions des conseillers municipaux	4753
6. Interpellations	4753
7. Questions écrites	4753

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci